



# RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Le Programme Évènement Équitable reconnaît les événements qui démontrent aux participants un ferme engagement à l'égard du commerce équitable en sensibilisant à l'importance d'avoir une conscience sociale. Ces événements peuvent rassembler un intime cercle d'amis ou encore un groupe communautaire plus large. Pour devenir un événement désigné, les organisateurs doivent soumettre un formulaire de demande démontrant la conformité avec les exigences ci-dessous.

## Soumission d'une demande

Le comité organisateur doit s'assurer que la demande réponde à toutes les exigences de la désignation Évènement équitable après quoi, il soumettra la demande. Toutes les demandes doivent être signées par un haut responsable du comité organisateur. La désignation d'Évènement équitable est accordée à la suite d'un examen conjoint effectué par Fairtrade Canada, le RCCÉ et l'AQCÉ. Les demandes doivent être envoyées à la fois à [action@fairtrade.ca](mailto:action@fairtrade.ca), à [info@cftn.ca](mailto:info@cftn.ca) et à [info@assoquebecequitable.org](mailto:info@assoquebecequitable.org). Suivant l'approbation, un logo d'évènement vous sera fourni pour des fins d'affichage ou de promotion de votre événement.

## EXIGENCE #1: DISPONIBILITÉ DES PRODUITS CERTIFIÉS FAIRTRADE

Le comité organisateur doit démontrer que les produits certifiés Fairtrade sont disponibles selon les catégories de produits servies lors d'un l'évènement.

- Lors d'un événement, si du café est servi, celui-ci doit exclusivement (100%) être du café certifié Fairtrade. Lorsque du thé est servi, trois (3) options de thé certifié Fairtrade doivent être offertes. Si du chocolat est servi, au moins une (1) option de chocolat certifié Fairtrade doit être offerte.
- Au moins un produit, autre que café, thé, ou chocolat certifié Fairtrade doit être disponible. Dans les cas où l'activité principale implique un produit pour lequel une option Fairtrade existe, tous les efforts doivent être déployés pour offrir ce produit certifié Fairtrade.
- Les organisateurs devront s'efforcer à s'approvisionner en d'autres produits certifiés Fairtrade lorsqu'une telle option existe. Ceci comprend les bananes et autres fruits frais, de la bière, du coton, des fleurs, du jus, des épices, des noix, du riz, des ballons de sport, du sucre et du vin.

## EXIGENCE #2: ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les organisateurs doivent s'assurer que tous les partenaires (des domaines à but non-lucratif et de l'industrie) connaissent les bases du commerce équitable et comprennent ce que la désignation Évènement équitable veut dire. Dans la mesure du possible, les organisateurs doivent s'efforcer de travailler avec des partenaires qui commercialisent ou servent des produits certifiés Fairtrade. Le cas échéant, les organisateurs doivent aller vers des groupes de promotion d'intérêt locaux qui œuvrent dans le domaine du commerce équitable. (Contactez [info@cftn.ca](mailto:info@cftn.ca) ou [info@assoquebecequitable.org](mailto:info@assoquebecequitable.org) pour des coordonnées.)

## EXIGENCE #3: PROMOTION ET SENSIBILISATION

Au cours de l'évènement, les organisateurs doivent promouvoir la conscientisation et l'appui au commerce équitable et aux produits certifiés Fairtrade.

- De l'information à propos du commerce équitable et des produits certifiés Fairtrade doit être disponible sur place, lors de l'évènement.
- Des affiches promouvant l'évènement équitable doivent être mises en évidence.
- Tous les outils promotionnels, y compris l'information sur le site web doivent mentionner la désignation d'Évènement équitable et illustrer le logo de l'évènement équitable.
- Le cas échéant, la désignation d'Évènement équitable doit faire partie de toute participation médiatique.



Canadian  
Fair Trade Network  
Réseau canadien  
du commerce équitable

ASSOCIATION  
QUÉBÉCOISE  
DU COMMERCE  
ÉQUITABLE